



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Septième session**

Genève, 22-25 septembre 2020

**Rapport du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable
sur sa septième session****I. Introduction**

1. Pour sa septième session, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable s'est réuni pendant deux journées et demie réparties sur la période allant du 22 au 25 septembre 2020.
2. Dans son allocution de bienvenue, la Présidente a indiqué que la réunion de cette année était organisée en coopération avec un certain nombre d'autres groupes d'experts, à savoir le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de la gestion des ressources. La Présidente a noté qu'il serait utile de poursuivre cette coopération étroite avec tous les groupes d'experts qui rendent compte au Comité de l'énergie durable, étant donné le rôle essentiel de l'énergie renouvelable dans la transition vers un avenir énergétique durable.
3. La Présidente a aussi appelé l'attention sur le fait que le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable était temporairement dépourvu d'un administrateur de programmes auprès du secrétariat de la CEE pour appuyer ses travaux. Le recrutement nécessaire afin de pourvoir ce poste était bloqué depuis le 1^{er} juillet 2020 en raison de la crise des liquidités à l'ONU. On s'attendait à ce que la situation perdure au moins jusqu'au début de 2021, ce qui aurait de lourdes conséquences pour l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021.

II. Participation

4. Les réunions des groupes d'experts relevant du Comité de l'énergie durable qui se sont déroulées du 22 au 25 septembre 2020 ont rassemblé plus de 350 experts des États membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Macédoine du Nord, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.



5. Des experts des pays ci-après y ont assisté au titre de l'article 11 du mandat de la Commission : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Colombie, Comores, Équateur, Égypte, Émirats Arabes Unis, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Philippines, Qatar, Tchad, Thaïlande, République populaire de Chine, République-Unie de Tanzanie et Yémen.

6. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Partenariat PNUE-DTU, du Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étaient présents. L'Union européenne était représentée. Des représentants de la Commission européenne (Direction générale de l'énergie, Direction générale de l'innovation, de la recherche, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, et Centre commun de recherche), et de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) – Matières premières, étaient également présents.

7. Des représentants des organisations suivantes ont participé à la réunion : Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est (CCOP), EuroGeoSurveys (EGS), Agence internationale de l'énergie (AIE) et Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

8. Des représentants d'organisations non gouvernementales, d'universités et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants ont aussi participé à la réunion.

9. Des représentants d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants, ont également participé à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.7/2020/1 – Ordre du jour provisoire annoté.

10. Conformément au règlement intérieur de la CEE, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

11. Notant qu'en raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, sa septième session avait été organisée sous une forme différente, et en collaboration avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de la gestion des ressources, au cours de la période allant du 22 au 25 septembre, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable a adopté son ordre du jour (ECE/ENERGY/GE.7/2020/1).

IV. Élection du bureau (point 2 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau, qui entrera en fonctions à compter de la clôture de la septième session pour une période deux ans, composé des membres suivants M. Kostiantyn Gura (Ukraine) en qualité de Président, et M. Adrian Bylyku (Albanie), M^{me} Victoria Keshishyan (Arménie), M. Andrei Miniankou (Belarus), M. Admir Softić (Bosnie-Herzégovine), M^{me} Margalita Arabidze (Géorgie), M. Tibor Fischer (Allemagne), M^{me} Ainur Sospanova (Kazakhstan), M. Georgy Ermolenko (Fédération de Russie), M. Miloš Banjac (Serbie), M. Paolo Frankl (Agence internationale de l'énergie), M. Gurbuz Gonul (Agence internationale pour les énergies renouvelables), M^{me} Rana Adib (Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle), et M^{me} Michela Morese (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture/Partenariat mondial pour la bioénergie) en qualité de Vice-Présidents.

13. Le Groupe d'experts a pris note avec gratitude de la contribution du Président sortant, M. Nazir Ramazanov (Azerbaïdjan). M. Felice Cappelluti (Italie) a aussi été remercié pour sa contribution au cours de son mandat de Vice-Président.

V. Comprendre l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources aux projets, portefeuilles et investissements dans le domaine des énergies renouvelables (séance spéciale) (point 3 de l'ordre du jour)

14. Une séance spéciale sur le thème « Surmonter les obstacles au développement des énergies renouvelables » a été organisée en coopération avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources.

15. Le débat en ligne a été l'occasion d'un riche dialogue entre les participants, à propos notamment des avantages et de l'applicabilité de la Classification-cadre des Nations unies pour les ressources (CCNU) aux énergies renouvelables. Le Groupe d'experts a demandé que les messages échangés dans la salle virtuelle et un résumé de ces messages soient affichés sur le site Web.

16. À la suite des exposés et du débat, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable :

a) A pris note des avantages que présente une classification et d'une gestion normalisées des ressources d'énergie renouvelable : le suivi des étapes communes par les concepteurs de projets ; le suivi harmonisé des réserves de projets par les gestionnaires de portefeuille des entreprises de services d'utilité publique et des entreprises intégrées du secteur de l'énergie ; une information de meilleure qualité sur les échéances des projets et les risques des projets pour les investisseurs, les banques et les autorités réglementaires ; et des éléments d'information directement comparables sur les ressources possibles au profit des décideurs ;

b) A noté que le recours à une classification normalisée des ressources, notamment à des étapes de projet communes et à des rapports harmonisés, permettrait de réduire les coûts de transaction tout en améliorant la qualité de l'information échangée entre les entreprises et les administrations publiques, et a souligné l'importance de cet aspect dans le contexte de la relance verte au lendemain de la pandémie de COVID-19 ;

c) A noté qu'il importe de poursuivre les essais de classification des projets d'énergie renouvelable au moyen de la CCNU, et a décidé d'aider les États membres de la CEE à mener des études de cas ou des projets pilotes qui seraient présentés à sa huitième session ;

d) Est convenu qu'un membre du Bureau du Groupe d'experts participerait au Groupe de travail de l'énergie renouvelable du Groupe d'experts de la gestion des ressources ;

e) Est convenu de coopérer avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour élaborer et publier une étude commune sur les avantages et les difficultés que les gouvernements ont à appliquer la CCNU à des projets et des ressources d'énergie renouvelable. Cette étude contribuerait à mettre en évidence la correspondance entre la CCNU et les objectifs de développement durable ;

f) A prié le secrétariat de faciliter la coordination entre les deux groupes d'experts.

VI. Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments – le rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique (point 4 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2020/4 – Mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments

ECE/ENERGY/121 – Promoting Energy Efficiency Standards and Technologies to Enhance Energy Efficiency in Buildings (Promouvoir

les normes et les technologies relatives à l'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments) (ECE Energy Series No. 60 – en anglais seulement).

17. Cette séance a été organisée en coopération avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

18. L'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, dont le mandat a été renouvelé pour la période 2020-2021, a poursuivi son action visant à accélérer la transformation du parc immobilier dans le monde en diffusant les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2017/4). Étant donné l'objectif défini dans le plan de travail 2020-2021 consistant à réviser plus avant le document ECE/ENERGY/GE.6/2017/4 selon qu'il sera jugé nécessaire pour le tenir à jour, le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/4 a été élaboré et présenté au Groupe d'experts au cours de sa réunion conjointe avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable au titre de ce point de l'ordre du jour.

19. La débat en ligne a été l'occasion d'un riche dialogue entre les participants. Le Groupe d'experts a demandé que les messages échangés dans la salle virtuelle et un résumé des messages soient affichés sur le site Web.

20. À la suite des exposés et du débat, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable :

a) A salué les améliorations apportées aux Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, en particulier celles qui visent à prendre en considération l'ensemble de la chaîne de valeur des bâtiments de manière à évaluer l'efficacité énergétique de manière plus précise (notamment la quantité d'énergie consommée pour produire les matériaux de construction) ; l'orientation vers des technologies à faible intensité de carbone pour encourager l'utilisation de procédés reposant sur des énergies propres et potentiellement renouvelables de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; et la reconnaissance des effets que les bâtiments ont sur la santé humaine ;

b) A constaté l'intérêt que peut présenter sa collaboration avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour l'approvisionnement énergétique des bâtiments, aux fins d'appliquer une approche globale et systémique de la conception, de la livraison et de l'exploitation des bâtiments et d'aligner ainsi les bâtiments sur les normes de santé, de confort, de bien-être et de durabilité les plus élevées (y compris en améliorant la productivité énergétique et la réduction des émissions) ;

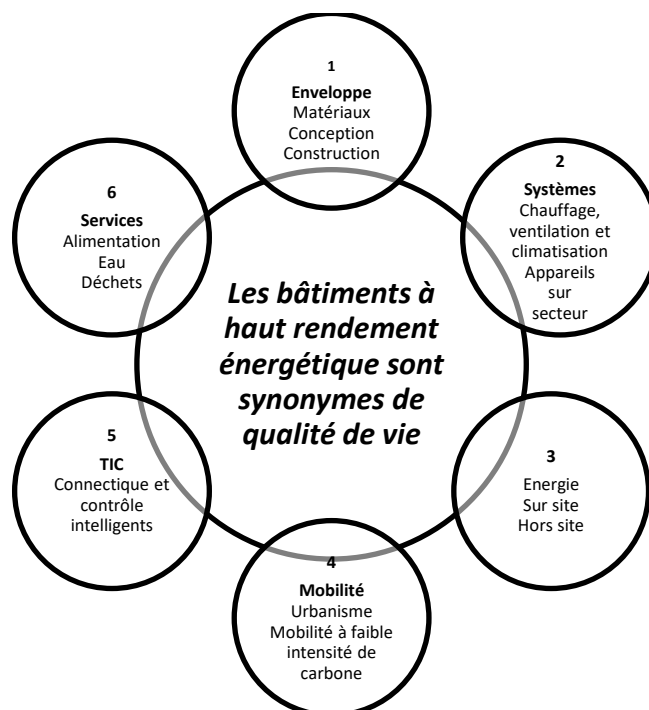
c) A demandé au secrétariat de faciliter la coordination entre les deux Groupes d'experts.

21. L'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (anciennement Comité du logement et de l'aménagement du territoire) avec la participation du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) pour 2016-2017, avec possibilité de prorogation. Son mandat a été prorogé pour la période 2018-2019, puis pour la période 2020-2021, avec possibilité de prorogation.

22. L'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments a élaboré les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (les « orientations-cadres », ECE/ENERGY/GE.6/2017/4). En 2017, les comités dont elle relève ont approuvé les orientations-cadres. Pour déployer les orientations-cadres, la CEE a lancé l'initiative sur les bâtiments à haut rendement énergétique afin d'accélérer la transformation du parc immobilier dans le monde. Le diagramme composé de six cercles figurant ci-après donne une vue d'ensemble de l'Initiative de la CEE sur les bâtiments à haut rendement énergétique (figure).

Figure :

Vue d'ensemble de l'Initiative de la CEE sur les bâtiments à haut rendement énergétique



23. Le premier cercle concerne l'exécution correcte de l'enveloppe du bâtiment – conception, matériaux et techniques de construction parfaites. Si tout est fait correctement, les besoins énergétiques du bâtiment sont réduits à des niveaux très bas, auxquels il est possible de couvrir le reste des besoins énergétiques par des sources d'énergie à intensité faible ou nulle de carbone. Les matériaux de construction doivent être à faible intensité de carbone et d'énergie et faire appel à des composants que l'on peut récupérer ultérieurement.

24. Le deuxième cercle concerne les systèmes : chauffage, ventilation et climatisation ainsi que le chauffage de l'eau et les appareils sur secteur. Le problème consiste à dimensionner la capacité des appareils aux besoins du bâtiment et à faire en sorte que les appareils utilisés soient à faible intensité de carbone et d'énergie et fassent appel à des composants récupérables ultérieurement.

25. Le troisième cercle correspond à l'énergie nécessaire pour alimenter les systèmes – énergie solaire au niveau du toit, énergie stockée au sous-sol, ou raccordement à un parc éolien situé à proximité. Il est possible de couvrir les besoins énergétiques d'un bâtiment à partir de sources d'énergie à émissions faibles ou nulles de carbone dans la mesure où ses besoins énergétiques sont minimes.

26. Le quatrième cercle contribue à réduire l'intensité de carbone de la mobilité. Il commence par une bonne conception des systèmes de transport urbain mais rejoint la problématique des bâtiments par la coordination des sites construits avec les infrastructures de transport et par le raccordement des systèmes énergétiques et de stockage d'énergie des bâtiments avec les options de mobilité.

27. Le cinquième cercle est celui des technologies de l'information et de la communication (TIC). Un bâtiment est un système complexe intégré dans une collectivité située dans une ville qui fait partie d'un réseau national. Si ces systèmes peuvent communiquer, et si l'information peut circuler entre eux de manière fluide, l'optimisation entre les systèmes permet d'emblée des résultats efficaces par l'action conjuguée d'une production décentralisée, d'une utilisation rationalisée de l'énergie, des prestataires de services énergétiques et des consommateurs. En outre, les TIC permettent le suivi et le contrôle des systèmes, de la qualité de l'air intérieur et des niveaux de confort. Les habitations objectivement saines et confortables bénéficient d'estimations plus élevées ce qui permet éventuellement des options de financement.

28. Le sixième cercle, celui des services, fait intervenir le reste des prestations que les logements assurent à leurs occupants, y compris l'eau, la nourriture et l'enlèvement ou le traitement des déchets. Bien conçus, les bâtiments peuvent contribuer sensiblement à chacun de ces aspects par la réutilisation et le recyclage des déchets, la récupération et le traitement des eaux usées et la production de produits alimentaires sur place. Les cercles renvoient à des professions distinctes qui, une fois reliées, peuvent parvenir à une efficacité bien supérieure, et à davantage de résilience comparativement à la pratique actuelle.

29. La CEE garde à l'examen et continue d'actualiser les orientations-cadres. Dans cette optique, le plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8) a pour objectif de réviser plus avant et d'actualiser les orientations-cadres si nécessaire. Le projet d'amélioration des orientations-cadres figure dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/4.

30. Au cours de la période 2017-2019, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et son Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ont mis en œuvre plusieurs projets qui ont été financés par les Gouvernements danois et russe et par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN). Un programme de formation sur les normes d'efficacité énergétique des bâtiments à haut rendement énergétique a été mené à l'intention des praticiens, des décideurs et des formateurs du secteur du bâtiment, les études « Cartographie des normes et des technologies d'efficacité énergétique dans les bâtiments de la région de la CEE » et « Cartographie des technologies actuelles pour améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments de la région de la CEE » ont été achevées, et un « Répertoire de bonnes pratiques sur les normes et les technologies d'efficacité énergétique dans les bâtiments de la région de la CEE » a été élaboré. À partir des résultats de ces projets, et pour faire le point des autres activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, une publication intitulée « Promoting Energy Efficiency Standards and Technologies to Enhance Energy Efficiency in Buildings » (« Promouvoir les normes et les technologies relatives à l'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments » (ECE/ENERGY/121, ECE Energy Series No. 60 – en anglais seulement)) a été élaborée.

31. Une activité consécutive de l'Équipe spéciale conjointe concerne le projet extrabudgétaire approuvé et engagé il y a peu, intitulé « Renforcer les capacités nationales à élaborer et appliquer des normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments dans la région de la CEE », financé par la Fédération de Russie. Ce projet devrait durer de juillet 2020 à mars 2022. Les activités prévues sont notamment les suivantes : analyser le décalage entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les normes d'efficacité énergétique actuelles et leur application dans les pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi qu'en Fédération de Russie ; réaliser des études nationales comportant une analyse plus détaillée de ce décalage dans trois pays pilotes ; et organiser dans ces trois pays des séminaires de formation nationaux sur les normes d'efficacité énergétique des bâtiments à haut rendement énergétique.

VII. Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19 (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : GEEE-7/2020/INF.4 – Guidelines and best practices for micro-, small and medium enterprises in delivering energy efficient products and in providing renewable energy equipment (Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables – en anglais seulement).

32. Cette séance a été organisée en coopération avec le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique.

33. Le Groupe d'experts a été saisi du document GEEE-7/2020/INF.4, élaboré au titre du projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Initiative mondiale pour la reprise du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de COVID-19 », dont la CEE est un des partenaires d'exécution. Le rapport avait pour objet d'étudier la conjoncture à laquelle doivent faire face les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) du fait de la pandémie de COVID-19, d'analyser des études de cas sur la réaction des MPME à celui-ci, de répertorier des bonnes pratiques, et de formuler des lignes directrices et des recommandations sur les mesures appropriées.

34. Un exposé a été présenté sur les résultats de l'étude sur la conjoncture à laquelle les MPME du secteur de l'énergie propre doivent faire face en raison de la crise de la COVID-19, et concernant des exemples de bonnes pratiques dans le secteur de l'efficacité énergétique et dans celui des énergies renouvelables qui sont susceptibles d'éclairer la réaction que les MPME peuvent adopter face à la COVID-19 et par la suite au cours de la reprise, en adressant des lignes directrices aux MPME sur l'accès au financement, aux marchés et aux technologies de pointe, et des recommandations aux gouvernements sur la formulation de lignes d'action et la mise en place de systèmes d'incitation financière. Les résultats de la séance de formation en ligne sur le sujet considéré, qui a eu lieu le 14 septembre 2020 dans le cadre du projet, ont aussi été communiqués au Groupe d'experts.

35. À la suite des exposés et des débats, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable :

a) A pris note des recommandations aux gouvernements sur la formulation de lignes d'action et la mise en place de systèmes d'incitation financière à l'intention des MPME. Le Groupe a estimé que ces recommandations, adaptées en fonction du contexte national des États membres de la CEE, peuvent assurer aux MPME un climat d'activité plus favorable pour élaborer des produits à haut rendement énergétique et proposer des équipements fondés sur les énergies renouvelables ;

b) A salué l'élaboration d'une publication sur ce sujet à partir des résultats de l'étude menée par la CEE ;

c) A exprimé sa gratitude au Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour sa participation aux débats sur ce point de l'ordre du jour et a demandé à nouveau au secrétariat de favoriser une coopération plus soutenue entre les deux groupes d'experts.

VIII. Atteindre la neutralité carbone pour promouvoir l'énergie durable (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : Projet extrabudgétaire sur le thème « Enhancing understanding of the implications and opportunities of moving to carbon neutrality in the UNECE region across the power and energy intensive industries by 2050 » (Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 – en anglais seulement), qui a été approuvé par le Comité exécutif de la CEE à sa 109^e réunion, le 17 février 2020

36. Le Groupe d'experts :

a) A exposé son intention de prendre part aux activités communes sur la transition du secteur de l'énergie conformément aux résultats du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable » de la CEE et aux objectifs du projet « Neutralité carbone », en aidant les États membres à remplir leurs engagements au titre des accords internationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) A pris note avec satisfaction de la réalisation du projet « Neutralité carbone » placé sous la supervision du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et a décidé de soutenir des travaux supplémentaires et de mener un dialogue technologique et pratique sur les moyens d'atteindre la neutralité carbone dans la région de la CEE, compte tenu du rôle important que les énergies renouvelables devraient jouer dans les systèmes énergétiques futurs ;

c) A pris note avec intérêt des interventions faites par les représentants sur leur expérience et leur point de vue quant aux moyens d'améliorer l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques, compte tenu en particulier des liens d'interdépendance et des synergies entre les énergies renouvelables, le gaz naturel et la production moins polluante d'électricité.

IX. Une décarbonisation qui exploite les synergies entre les énergies renouvelables (électricité et gaz) tout en utilisant les infrastructures gazières comme épine dorsale d'un système de fourniture d'énergie à faible émission de carbone (point 7 de l'ordre du jour)

37. Cette séance spéciale a été organisée en coopération avec le Groupe d'experts du gaz.

38. Le débat en ligne a été l'occasion d'un riche dialogue entre les participants. Le Groupe d'experts a demandé que les messages échangés dans la salle virtuelle et un résumé des messages soient affichés sur le site Web.

39. Conscient du mouvement vers la décarbonisation et l'électrification au niveau de l'utilisation finale et notant que, de plus en plus, les gaz décarbonisés feront partie des vecteurs énergétiques indispensables d'après les prévisions actuelles, le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction les perspectives de collaboration avec le Groupe d'experts du gaz sur ce sujet.

40. Le Groupe d'experts :

a) A estimé qu'il est important de favoriser une collaboration internationale et intersectorielle pour mieux faire connaître l'hydrogène et mieux le faire accepter du public et accélérer la transition vers une économie future de l'hydrogène ;

b) A reconnu le rôle essentiel du gaz pour ce qui est de décarboniser le secteur de l'énergie et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ;

c) A estimé que la notion de « gaz » devait être élargie et recouvrir non seulement le gaz naturel mais aussi les gaz à faible teneur en carbone, les gaz décarbonisés et les gaz renouvelables. La mise au point de technologies et les économies d'échelle favoriseront une croissance progressive de l'utilisation des gaz décarbonisés et des gaz renouvelables. L'utilisation du gaz naturel en association avec la technologie de captage (d'utilisation) et de stockage du carbone (C(U)SC) est également prometteuse ;

d) A considéré que le biogaz/biométhane et l'hydrogène pourraient apporter une contribution importante. Le biogaz/biométhane présente l'avantage supplémentaire de contribuer à l'économie circulaire et à l'économie rurale et de valoriser les déchets. L'hydrogène devrait accroître sa contribution progressivement compte tenu des multiples sources possibles qui existent de production d'hydrogène ;

e) A proposé d'aider les États membres de la CEE à diffuser des bonnes pratiques concernant la réalisation du modèle d'interdépendance et à élaborer des politiques efficaces pour soutenir si nécessaire le progrès technologique et accélérer la décarbonisation du système énergétique ;

f) A demandé au secrétariat d'aider les deux groupes d'experts à poursuivre leur coordination.

X. Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2020-2021 (point 8 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/2019/9 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour la période 2020-2021.

41. Le Groupe d'experts :

a) A pris note avec satisfaction des activités du Bureau et du secrétariat et de l'effort qu'ils ont fait pour gérer et orienter le plan de travail du Groupe d'experts entre les sessions annuelles en dépit des problèmes de ressources humaines et financières et la situation sans précédent provoqués par la pandémie de COVID-19 ;

b) A pris note également avec satisfaction des activités concrètes que le Groupe a menées pour aider à accroître sensiblement l'adoption des énergies renouvelables dans toute la région de la CEE ;

c) A pris note des progrès sensibles de l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 ;

d) A pris note avec satisfaction de la coopération menée avec le sous-programme de la CEE sur l'environnement pour aider à parvenir à une meilleure gestion des ressources, notamment en augmentant la part des énergies renouvelables, compte tenu des perspectives et des retombées intersectorielles du point de vue des interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes. Le Groupe a accueilli favorablement l'outil pour les décideurs intitulé « Pour un financement et un déploiement durables des énergies renouvelables : arbitrages et synergies concernant les ressources en eau et l'environnement » (ECE/ENERGY/127, ECE Energy Series No. 63 – en anglais seulement) et a décidé de continuer de renforcer le rôle potentiel des énergies renouvelables dans la promotion de la démarche fondée sur les interactions, ainsi que des liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des retombées pour l'atténuation des changements climatiques. Le Groupe s'est déclaré favorable à la poursuite de la coopération avec l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes au titre de la Convention de la CEE sur l'eau, en vue de diffuser l'outil en question auprès des décideurs dans toute la région de la CEE et au-delà ;

e) A pris note avec satisfaction de la réalisation du projet intitulé « Coopération énergétique transfrontière par l'introduction de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire dans les systèmes de production d'électricité des pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), dans l'optique de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 ». Le Groupe d'experts a décidé de continuer de soutenir le développement du marché des énergies renouvelables dans les pays de la CEE en identifiant les obstacles à

l'adoption des énergies renouvelables et en favorisant le dialogue entre les parties concernées.

42. Le Groupe d'experts a noté que l'exécution de son plan de travail pour 2020-2021 serait moins efficace si le Groupe ne bénéficiait plus de l'appui d'un administrateur de programmes au sein du secrétariat de la CEE en raison de la crise des liquidités à l'ONU.

XI. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

43. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

XII. Dates de la prochaine réunion (point 10 de l'ordre du jour)

44. La huitième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable doit avoir lieu à Genève les 5 et 6 octobre 2021. Le Groupe d'experts a confirmé la proposition qu'il a faite à des sessions précédentes tendant à ce que ses réunions puissent avoir lieu ailleurs qu'à Genève.

XIII. Adoption des conclusions et recommandations (point 11 de l'ordre du jour)

45. Les conclusions et les recommandations ont été adoptées.

XIV. Adoption du rapport et clôture de la réunion (point 12 de l'ordre du jour)

46. Le rapport de la réunion a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications nécessaires d'ordre rédactionnel et de sa mise en forme.
